

Bâle

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **41 (1953)**

Heft 810

PDF erstellt am: **17.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-268023>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

VAUD

Du pouvoir !

On sait que la loi vaudoise permet aux femmes d'accéder à toutes les fonctions de l'administration cantonale. Ou plutôt on ignore cette disposition législative, car ni l'Etat ni le Tribunal cantonal ne nomment des femmes. Ainsi ce peut être égal à rien. Ou à peu près. Les féministes les savent bien, elles méfient de ce verbe *pouvoir* qui, dans notre république, signifie, pour elles, absence de pouvoir.

Nous avons une femme-juge à Lausanne, deux boursières, deux secrétaires municipales. Nous avons depuis peu un greffière-substitut au Tribunal du district d'Aigle, Mme Louise Froidevaux, qui a déjà fonctionné ad interim à plus d'une reprise. S.B.

GENÈVE

L'association genevoise va reprendre son activité d'automne avec son assemblée générale. Celles-ci a été renvoyée à cette date exceptionnellement tardive à cause du travail intensif nécessaire l'année dernière par la préparation de la consultation féminine et par la campagne qui a précédé le scrutin du 7 juin.

Plus que jamais les suffragistes sentent la nécessité de leur action puisqu'il a été possible à 17.000 électeurs de s'opposer à une majorité de 35.000 femmes. Il y a là une anomalie qui a été rendue flagrante par les résultats de ces deux consultations successives.

L'association a bénéficié de l'événement, puisqu'elle a vu affluer vers elle des forces nouvelles : de nombreuses électrices du 30 novembre qui ont compris que « cela » n'irait pas tout seul, qu'il ne suffisait pas d'exprimer clairement un vœu pour qu'il fût pris en considération et que des groupements organisés et persévérants étaient nécessaires pour atteindre le but.

Avec l'appui des nouvelles recrues, on va étudier les diverses suggestions qui ont été adressées au comité après l'échec de juin.

Dans le courant d'octobre, les contributables féminines ont une bonne occasion de s'indigner derechef : on va voter sur le projet de reconstruction du Grand Théâtre et sur le plan des grands travaux. Toutes dépenses considérables que les femmes financent aussi de leurs deniers, mais sur l'opportunité desquelles elles n'ont pas un mot à dire.

BALE

On prépare la consultation

Malgré l'échec essuyé par les suffragistes genevoises au scrutin du 7 juin, les Bâloises ne se tiennent pas pour battues d'avance, au contraire. Elles préparent avec un ardeur enthousiaste, leur consultation féminine fixée au mois de février 1954.

Un comité de huit membres a été formé de femmes de tous les milieux, mères de famille, ménagères, travailleuses, représentantes de tendances religieuses et politiques diverses. Ce comité agira en tant qu'exécutif, mais les décisions seront prises par un grand Comité d'action qu'on est en train de mettre sur pied. Il se recrutera parmi les membres de l'association pour le suffrage, l'Union civique des femmes catholiques, les militants des deux sexes qui voudront offrir leurs forces et leur temps et les présidentes des cinq commissions de travail qui sont déjà à l'ouvrage, chacune dans son domaine respectif.

BAECHLER
teinturier - nettoyeur tout

A La Halle aux Chaussures

Maison fondée en 1870
Mme Vve L. MENZONÉ
Solidité - Élegance
5 % escompte en tickets jaunes
17, Cours de Rive, Angle Boulevard Helvétique, 30

Pour être bien servie,

la ménagère avisée fait ses achats à la

COOPÉ

Escompte 5% Ristourne aux membres

"Nous luttons contre la vie chère"

Nos suffragistes à l'œuvre

Journée des femmes jurassiennes et biennoises

(suite de la page 1)

Puis, l'après-midi, ce fut Mme H. Colombo, directrice de l'Ecole normale des jeunes filles de Locarno, qui, dans un exposé d'une belle élévation de pensée, où l'esprit de synthèse s'alliait à l'humour et à la poésie, nous entretint des droits et devoirs de la citoyenne. Aux premiers siècles de la chrétienté, un concile de docteurs voulut bien reconnaître — à la majorité d'une voix ! — que la femme possédait une âme. Il fallut toutefois attendre dix-neuf siècles pour que la femme ait le droit d'être représentée dans la vie publique... mais par un homme. Et ce n'est qu'à notre époque que les femmes éprouvent le besoin de se réunir pour défendre leurs droits. Partout, le mouvement d'émancipation a été déclenché. Les revendications féminines ont doublé le cap des discussions violentes, des oppositions. Dans les pays les plus arriérés, les femmes d'aujourd'hui jouissent de droits politiques. Hélas ! en Suisse, on pîctine encore. La plus vieille démocratie du monde se révèle être aussi la plus prudente, la plus routinière. Une certaine lenteur est chez nous dans l'ordre des choses. Nous n'avons pas connu la guerre. Nous ne sommes pas habitués aux changements décisifs et violents. Il serait cependant souhaitable que nous nous montrions plus dynamiques. La vie moderne ne permet plus à la femme de rester à la maison. Les mêmes charges,

les mêmes obligations, les mêmes responsabilités que l'homme lui incombent. Notre démocratie ne doit pas se cristalliser, se figer. Si elle veut être digne de son passé, il est indispensable qu'elle évolue. Toutes les révolutions ont été déclenchées par une élite. Chez nous aussi, c'est à une élite d'entraîner les autres femmes.

Ce fut ensuite la projection d'un film documentaire sur l'Inde. Puis, M. le pasteur Etienne mit fin à cette journée en exhortant les femmes à faire un effort, à se tenir toujours davantage et à s'imposer par leur volonté. Comment les hommes n'auraient-ils pas mauvaise conscience, à la longue, à refuser aux femmes des droits qu'ils sentent mérités ? On ne saurait mieux dire. Car, en fin de compte, il faut l'admettre : l'égalité ne se demande pas : elle se prouve.

La journée de Macolin revêt une signification particulière. Elle est la preuve que les femmes, à quel milieu qu'elles appartiennent, éprouvent le besoin, comme partout dans le monde, de prendre une part plus active à la vie publique. Une telle journée ne peut avoir que des effets bienfaisants : elle permet aux femmes d'élargir leur horizon, de prendre confiance en elles-mêmes, et, stimulées par un heureux contact avec leurs semblables, de rentrer dans leur foyer, animées d'un idéal et d'un courage nouveaux. J.D.

ZURICH

Pas de consultation féminine

Le Conseil d'Etat zurichois a présenté le 2 juillet au Conseil cantonal, le rapport concernant la motion Ernest Rosenbusch (Zurich) en faveur d'une consultation féminine sur les droits politiques féminins.

Le rapport fait l'historique de la question sur le plan national et dans les cantons de Genève et de Bâle. Il constate que la consultation genevoise a prouvé, à une grosse majorité, que les femmes souhaitent jouir de leurs droits politiques, mais que cette preuve administrée n'a pas incité les électeurs à les leur accorder, le 7 juin dernier. La consultation bâloise est encore en préparation, on ne peut préjuger des résultats.

Un questionnaire adressé aux sociétés féminines zurichaises demandait si celles-ci souhaitaient une consultation, la réponse de la majorité a été négative. (voir notre numéro du 2 mai 1953).

Le Conseil d'Etat a encore demandé aux communes si elles seraient disposées à organiser une consultation féminine. 94 d'entre elles se sont déclarées d'accord de procéder à leurs frais à ce scrutin, 14 l'auraient fait aux frais du canton, 58 étaient opposées à ce projet, les 5 autres se sont déclarées incompétentes pour fournir une réponse.

Le rapport invite le Conseil zurichois à retirer la motion Rosenbusch.

Alliance Internationale des Femmes

Appel de la présidente

La Grèce est douloureusement éprouvée. Les tremblements de terre ont transformé en un amas de ruines et de cendres, les charmantes îles de Céphalonie, Ithaque et Zante, l'île violette chantée par les poètes.

Plus de 140.000 sinistrés ont besoin de notre aide. Il y a six mois, lors du désastre des Pays-Bas, l'Alliance, unissant ses efforts est devenue comme une grande famille ; qu'une fois de plus, la solidarité de nos membres se manifeste et nous unisse toutes plus fortement encore.

Tous les dons, même modestes seront les bienvenus. Adressez-les soit individuellement, soit collectivement à

GREEK LEAGUE FOR WOMEN'S RIGHTS

Odos skoufa — Athènes

ou encore à

AMERICAN EXPRESS

Constitution Square — Athènes

Pour soigner
TOUX et MAUX DE GORGE
prenez la

POTION FINCK

(formule du Dr. Bitchoff)

En vente à la PHARMACIE FINCK & Co

26, rue du Mont-Blanc, Genève
au prix de Fr. 1.80. Tél. 2.71.15

SCHAFFHOUSE

Le Synode de l'Eglise nationale réformée de Schaffhouse a approuvé l'introduction du suffrage féminin dans l'Eglise. Cette question sera posée aux électeurs dans une votation ecclésiastique cantonale.

L'égalité des sexes
dans la nouvelle constitution
allemande

On sait que la nouvelle Constitution de l'Allemagne fédérale consacre l'évolution dans les mœurs qui a marqué ce demi-siècle ; elle proclame l'égalité des droits pour les femmes et pour les hommes. C'est un principe qui doit maintenant être consacré par la loi ; or la loi n'est pas encore ratifiée par le Parlement, de sorte que c'est le juge, pour le droit civil, le droit matrimonial, qui crée la loi, dans l'esprit dicté par la Constitution. C'est ainsi que la femme pourra exercer une profession sans l'autorisation maritale, que chacun des conjoints devra contribuer aux frais du ménage ; la femme pourra ajouter son nom à celui de son mari, moyennant une déclaration devant l'officier de l'état-civil.

Il va sans dire que cette égalité entraîne pour la femme de nouvelles charges, de nouvelles responsabilités qu'elle saura accepter, car elles sont préférables à une protection trop souvent illusoire. C'est ainsi que le Tribunal de Francfort a pris récemment une décision de principe importante en ce qui concerne les frais de procès en divorce : une épouse demandant le divorce a chargé son avocat de réclamer à son mari une avance de fonds de 357 marks pour les frais du procès, ainsi que cela se pratiquait jusqu'ici. La section civile du Tribunal a jugé que, d'après le statut actuel de la femme, le droit unilatéral de l'épouse à une avance des frais du procès par le mari ne saurait être maintenu. L'obligation pour le mari de payer les frais de procès de sa femme découlait jusqu'ici de son droit d'administration et de la jouissance des biens communs aux deux époux ; ce droit est maintenant supprimé ; la séparation des biens sera très probablement le régime matrimonial légal.

S. F.

Italie

Les Parlements italiens issus des élections de juin comptent trente-trois députées et une sénatrice.

S. F.

L'humanité possède deux ailes, l'homme et la femme. Si l'une des ailes demeure incapable et infirme, la force de l'autre aile sera diminuée et le vol impossible. Par conséquent, le développement du monde et son perfectionnement dépendent du développement égal de ces deux facteurs.

Abdul Baha

BERNE

L'initiative a réussi

La collecte des signatures dans le canton de Berne, en faveur de l'initiative pour le droit de vote et d'éligibilité pour les femmes dans la commune, a été couronnée de succès. 12.000 signatures sont exigées dans ce canton pour qu'une initiative aboutisse et on en a recueilli 35.122.

Seules deux initiatives lancées dans ce canton avaient atteint un pareil chiffre et elles ne l'avaient dépassé que de très peu.

On a fait circuler les listes dans 276 communes, 216 communes n'ont pas été touchées, mais ce sont les moins peuplées du canton.

Vingt-neuf organisations cantonales ou urbaines ont participé à cette action, qui a été menée à chef par 319 collectrices, dans la partie allemande du canton. Le Jura bernois avait formé un comité spécial, avec son service de presse et son organisation en français, sous la présidence de Mlle Eguel, professeur à La Neuveville.

Comme on pouvait s'y attendre, c'est dans les villes que la collecte a été la meilleure ; Berne (englobant 9 communes) 11.343, Bienne 4.002, Thoun 1.082. Plus on s'éloigne des centres, plus les totaux diminuent, ainsi, une seule commune de l'Oberhasli a donné 13 signatures ; toutefois, la commune de Saanen en a donné 150. Bien entendu pour apprécier judicieusement ces chiffres, il faudrait avoir en regard le nombre des électeurs inscrits dans chaque commune.

Quoi qu'il en soit, les suffragistes bernoises doivent être chaudement félicitées de leur succès, qu'elle doivent, non seulement à leurs qualités et à leurs convictions, mais à l'excellente organisation de l'action qui a duré un an. C'est en juillet 1952 que le travail a commencé, sous la direction centrale de Dr Bohlen, avocate à Berne, assistée d'un bureau de huit membres. Les appuis masculins n'ont pas fait défaut — parmi lesquels il faut citer M. le Conseiller d'Etat Dirrenmatt — qui ont prodigué leur aide expérimentée et dont le prestige n'a pas manqué d'agir sur les signataires.

Les collectrices avaient participé à des cours d'orientation sur la meilleure manière d'accomplir leur besogne, on leur avait remis une fiche de renseignements, une brochure, *Ta commune — la patrie*, et un autre fascicule, « Deux douzaines d'objections au suffrage féminin et comment j'y réponds ».

Parmi les arguments positifs, les Bernoises peuvent prouver qu'elles ne réclament que le retour d'un droit qui leur a été ravi : en effet, la loi communale de 1833 accordait dans ce canton, le droit de vote aux citoyennes, celui-ci leur fut retiré en 1887, pour des raisons formelles. En 1917, quelques débris furent récupérés, lorsque les Bernoises furent éligibles dans les commissions scolaires, sociales, ainsi que dans celles s'occupant de l'hygiène et de l'assistance, en 1932, elles avaient accès à la commission tutélaire. En 1945, elles obtenaient les droits de vote et d'élection ecclésiastiques et en 1952, elles devenaient éligibles dans les tribunaux de prud'hommes.

« Tout le canton a été remué » a reconnu M. Moeckli, président du Conseil d'Etat en prenant acte de l'aboutissement de l'initiative. Il est vraisemblable que la modification constitutionnelle ne sera soumise aux électeurs que dans le courant de l'hiver 1954-1955. En attendant, les suffragistes mettront ce délai à profit pour travailler l'opinion en faveur de la réforme qu'elles appellent de leurs vœux.

*

La commune et la santé publique

L'Union pour la collaboration de la femme dans la commune a organisé, le 12 septembre, à l'hôtel Bahnhof (Königsplatz), une journée d'étude sur *La tâche des communes concernant la santé publique* où divers orateurs et oratrices ont rappelé les lois sur l'hygiène, en vigueur, et les expériences faites par diverses communes ainsi que les vœux, en la matière, d'une femme médecin et d'une assistante sociale.

* * *

Le 25 septembre, la section de la ville de Berne a entendu, dans sa séance au Daheim, Mme Gerda Stocker-Meyer, journaliste, parler de *La femme et la presse*.

Groupe romand

Le Groupe romand qui se réunit toujours, à la Monnaie (Bellevue) le premier vendredi de chaque mois, a entendu le 4 septembre, une conférence de Mlle Félicia Colombo, sur *Droits et devoirs de la citoyenne*.

La séance du 2 octobre était consacrée à des rapports et aux discussions qu'ils suscitaient.